

Lexique des arbres

Acuminée, Aiguë (feuille) :

forme de feuille terminée en pointe fine (exemple : Catalpa, foliole de Cèdre).

Aiguille (nom f.) :

feuille étroite, vernissée et aiguë, de certains conifères.

Alternes (feuilles, bourgeons) :

disposition de feuilles ou de bourgeons décalés les uns par rapport aux autres sur le rameau (# opposées).

Bipennée :

feuille dont le pétiole est ramifié, chaque membre portant des folioles . Exemple : Chicot du Canada.

Caducue (feuillage) :

qui tombe à l'automne (# persistant). L'arbre est dit "caducifolié".

Composée :

feuille composée de folioles de part et d'autre d'un axe, le rachis (# simple). Si le nombre de folioles est pair, la feuille est paripennée, sinon, elle est imparipennée.

Décurrente (feuille) :

base enveloppant le rameau. Exemple : écailles de cyprès.

Décussées (feuilles) :

feuilles naissant alternativement dans un plan tourné de 90°. Exemples : Érable.

Dentée (feuille) :

feuille dont le limbe présente des petites dents (de scie). Exemple : feuille de Charme.

Distiques (feuilles) :

feuilles poussant dans un même plan pour capter le maximum de lumière (# décussé). Exemples : Charme, Hêtre, Orme, Tilleul.

Fasciculées (feuilles) :

feuilles naissant sur un même nœud en faisceau et non pas en périphérie (# verticillées).

Foliole (nom f.) :

littéralement "petite feuille". Les folioles composent, de part et d'autre du rachis, une feuille "composée" (ex : Frêne).

Glabre (feuille) :

lisse, sans poils (# pubescent).

Hétérophylles (feuilles) :

feuilles de taille et de forme variée sur un même rameau. Exemples : Pruche de l'Ouest (*Tsuga heterophylla*), Hêtre hétérophylle, Peuplier blanc, Mûriers blanc et noir.

Imparipennée :

feuille composée d'un nombre impair de folioles. Exemples : Ailante, Sorbier.

Laciniée (feuille) :

découpée en lobes profonds et aigus. Exemple : érable argenté

Lancéolée (feuille) :

en forme de lance.

Limbe (nom m.) :

partie élargie et aplatie de la feuille qui capte la lumière solaire.

Lobée (feuille) :

feuille dont le limbe est découpé en forme de lobes. Exemples : la plupart des érables.

Marcées (feuilles) :

feuilles qui se dessèchent sur l'arbre avant de tomber (elles restent souvent durant l'hiver). Exemple : feuilles de châtaignier, chêne, hêtre.

Mucroné (feuille) :

pointu, aiguisé. Exemple : écailles de cyprès.

Nervure (nom f.) :

veine dans la feuille où circule la sève.

Opposées (feuilles) :

feuilles ou bourgeons prenant naissance sur le rameau en vis à vis, sur un même nœud (# alternes). Exemple : feuilles d'Érables.

Palmées (feuilles) :

feuilles composées de folioles qui sont reliées à un point central (au bout du pétiole), d'où elles irradiant en éventail, comme chez le marronnier d'Inde.

Paripennée :

feuille composée d'un nombre pair de folioles. Exemples : Noyer noir, Cèdre.

Pennée :

composée de folioles disposées comme les barbes d'une plume (penné). Si le nombre est pair, la feuille est paripennée, sinon, elle est imparipennée.

Pennatifide :

Feuille pennée dont les segments atteignent environ le milieu du limbe

Persistant (feuillage) :

qui reste vert plus d'une année. Cela ne signifie pas que les feuilles restent éternellement vertes. Elles se recyclent à une période qui n'est pas annuelle (mais tous les deux à cinq ans). L'arbre porte donc des feuilles d'un an, deux ans, etc. qui sont vertes en même temps. Les conifères sont en général à feuillage persistant (sauf le Ginkgo ou le Méléze).

Pétiole (nom m.) :

partie de la feuille qui relie la partie large à la tige.

Pubescente (feuille, tige) :

feuille (ou tige) dont le limbe ou le bord est couvert de petits poils soyeux (# glabre). Exemple : feuille de Hêtre (pubescente sur le pourtour).

Sessile (feuille, fleur) :

feuille (ou fleur) sans pétiole (respectivement, sans pédoncule).

Simple (feuille) :

feuille composée d'un limbe unique au bout du pétiole éventuel (# composée).

Spatulée (feuille) :

en forme de spatule (plus grande largeur aux 2/3 environ). Exemple : feuille de Magnolia caducifolié.

Stipule (feuille) :

appendice à la base de la feuille (ex : chez l'aubépine ou le cognassier de Chine), qui tombe prématurément, et donne parfois une épine (robinier).

Tomenteuse (feuille) :

feuille couverte d'un revêtement dense de poils courts (plus dense que "pubescent").

Verticillées (feuilles) :

feuilles qui naissent au même point, par trois au moins, autour du rameau. Exemple : aiguilles du Genévrier commun.

 **Fleurs, fruits****Akène** (nom m.) :

petit fruit sec indéhiscent (ne s'ouvrant pas à maturité). Ex : charme.

Baie :

fruit charnu à paroi charnue, contenant des pépins qui sont les graines.

Chaton (nom m.) :

épi de petites fleurs (le pollen et les fruits sont emportés par le vent). Exemple : chatons de Saules.

Corymbe (nom m.) :

forme d'inflorescence en parasol, dont les pédoncules ne partent pas du même point sur l'axe.

Cupule :

assemblage soudé de bractées formant une coupe et qui se couvre d'émergences écailleuses ou épineuses. Exemple : cupule d'un gland.

Cyme :

forme d'inflorescence dressée, comprenant un axe sur lequel se greffent les fleurs qui fleurissent en partant de l'extrémité.

Drupe :

fruit charnu (qui ressemble à une baie). Sa paroi enveloppe un noyau qui contient la graine. Exemples : fruit du Houx, olive.

Hermaphrodite :

fleur pourvue des deux sexes, étamines mâles et ovaires. Exemple : fleurs de la famille des Rosacées (Cerisier, Pommier, ...).

Noix (nom m.) :

fruit sec à enveloppe dure. Exemple : noix (comestible) du Noyer.

Noyau (nom m.) :

partie centrale des fruits charnus. Exemples : noyau de pêche, noyau d'olive.

Ombelle (nom f.) :

disposition de fleurs en parasol. Exemple : fleur de Sureau.

Ovaire (nom m.) :

réceptacle femelle qui contient les ovules, eux-mêmes logés dans des carpelles (2 à 5 chez les Rosacées, sous-famille des Malacées). Il donne un fruit (exemple : la pomme). Seules les espèces angiospermes ont des ovaires.

Ovule (nom m.) :

partie femelle qui, par fécondation par le pollen, produit la graine.

Panicule (nom f.) :

grappe de fleurs dressée. A la différence du thyrses, les pédoncules se ramifient avant de se greffer sur l'axe principal de l'inflorescence. Les fleurs s'épanouissent en partant de l'axe. Exemple : fleur de Paulownia.

Pédoncule (nom m.) :

petite tige qui porte un fruit, une fleur ou un bourgeon (le pédoncule est au bourgeon ce que le pétiole est à la feuille).

Pistil :

organe femelle comprenant l'ovaire, le style et le stigmate.

Pollen (nom m.) :

poudre fécondante mâle qui se forme dans les anthères, partie terminale des étamines. Le pollen contient les gamètes mâles. Chez les espèces évoluées (dicotylédones), un gamète s'unit à l'oosphère et de cette union naîtra la plantule contenant la graine. Un autre gamète s'unit à deux noyaux de l'ovule pour former l'albumen qui servira à accumuler les réserves.

Style (nom m.) :

partie femelle d'une fleur qui capte le pollen et l'amène vers l'ovaire .

Thyrse (nom m.) :

grappe de fleurs de forme pyramidale. A la différence de la panicule, les pédoncules se greffent directement sur l'axe principal de l'inflorescence. Exemple : Marronnier d'Inde.

◆ Autres**Anémophile :**

arbre qui est pollinisé par le vent (# entomophile). Exemples : Aulne, Bouleau.

Angiospermes (du grec *angios*, "boîte", et *sperma*, "graine") :

végétaux phanérogames possédant une fleur élaborée, dont les ovules sont enfermés par un ovaire qui donne le fruit (# gymnospermes).

Arbre :

végétal ligneux ayant un tronc unique, capable de se ramifier en branches, et de hauteur dépassant 6-7 m. Plus petit, c'est un arbuste.

Arbrisseau :

végétal ligneux ayant des troncs multiples et ne dépassant pas 6-7 m. Exemple : Noisetier.

Arbuste :

végétal ligneux ayant un tronc unique, comme les arbres, mais ne dépassant pas 6-7 m. Exemple : Abricotier.

Aubier :

partie tendre et blanchâtre qui se forme chaque année entre le bois dur et l'écorce

Broussin :

excroissance à la base du tronc qui porte des branches basses. Exemple : chez le peuplier noir.

Calcicole :

arbre qui supporte les sols calcaires. Exemples : espèces méditerranéennes comme le chêne vert, le chêne pubescent, le chêne liège, le pin maritime.

Calcifuge :

arbre qui ne supporte pas les sols calcaires. Il préfère les terrains acides (PH<7). Exemple : Rhododendron.

Cannelé :

forme de tronc d'arbre ressemblant à un fût de colonnes jumelles. Exemple : tronc du Charme.

Conifère (nom m.) :

arbre qui porte des cônes. La plupart des conifères ont des aiguilles persistantes, mais pas tous (le Ginkgo, le Mélèze et le Métaséquoia sont à feuillage caduc). Leur port est souvent conique.

Cryptogames (du grec *crypto*, "caché", et *game*, "union") :

ensemble des végétaux sans fleurs, ni graines : algues, champignons, fougères, lichens, mousses, prêles... (# phanérogames). Ce sont les végétaux les plus anciens et les plus archaïques (apparus il y a 450 millions d'années).

Dicotylédones :

plantes à fleurs (angiospermes) dont la plantule possède deux cotylédons : arbustes et arbres feuillus, plantes annuelles ou vivaces... (# monocotylédones).

Dioïque :

espèce dont les fleurs mâles et femelles sont portées par des pieds distincts (# monoïque). Exemples : Mûrier, Noyer, Saule.

Écailles (nom f.) :

couches minces, empilées, d'une écorce, qui se détachent avec l'âge. À la différence des plaques , elles se superposent comme les écailles de poisson. Exemple : écorce de Pin maritime. Les écailles sont aussi les feuilles collées aux rameaux du Cyprès et du Thuya ("squamiformes").

Entomophile :

arbre qui est pollinisé par les insectes, les abeilles, les papillons (# anémophile).

Épiphyte :

plante qui pousse sur un autre arbre et capte l'humidité de l'air sans prendre racine dans la terre. Exemple : Banyan.

Fût (nom m.) :

partie du tronc de l'arbre située sous le houppier .

Gymnospermes (du grec *gymnos*, "nu", et *sperma*, "graine") :

végétaux phanérogames possédant une fleur très réduite, dont les ovules ne sont pas protégés par un ovaire. Les graines ne sont donc pas protégées par un fruit. La graine possède au moins deux cotylédons (# monocotylédone). Exemple : les conifères .

Héliophile :

espèce qui préfère l'ensoleillement (# sciaphile). Exemples : Aubépine, Figuier, Mûrier.

Houppier (nom m.) :

ensemble des branches d'un arbre et partie du tronc non comprise dans le fût.

Hygrophile :

arbre qui a besoin d'un sol gorgé d'eau (# xérophile). Exemples : Taxodium, Aulnes.

Lenticelle (nom f.) :

ouverture sur l'écorce des cerisiers qui permet à l'air d'atteindre les tissus sous-jacents.

Monocotylédone :

plantes à fleurs (angiospermes) dont la plantule ne comporte qu'un cotylédon. Elles ne produisent pas de bois. Il n'a pas de tronc, ni de ramification, mais un "stipe" (# dicotylédones). Exemples : graminées, palmier. Ces plantes poussent en hauteur, mais ne grossissent pas. Leurs fleurs sont en général à 3 pétales.

Monoïque :

espèce dont les fleurs mâles et femelles sont sur le même arbre (# dioïque). Exemples : les Rosacées (cerisier, pommier, etc..).

Nitrophile :

littéralement "qui aime les nitrates". Arbre qui exige un sol riche en nitrates. Exemples : Érable, Frêne, Orme.

Nœud :

point d'intersection d'une feuille sur le rameau, ou d'un rameau sur une branche ou d'une branche sur le tronc. La chute de la feuille, du rameau ou de la branche laisse une empreinte. On retrouve le nœud dans le bois du tronc.

Phanérogames :

ensemble des végétaux dont le mode de reproduction est basé sur les fleurs et les graines (# cryptogames). Les arbres appartiennent à cette catégorie.

Pionnière :

espèce qui colonise des terres pauvres (ces espèces ne sont pas nitrophiles). Exemples : bouleau, pin sylvestre.

Plaque :

élément d'écorce qui se détache du cambium. Il est disjoint des autres plaques (# écailles, qui se superposent, ne révélant pas le cambium). Ex : platane.

Sciaphile :

arbre qui peut se développer à l'ombre (des arbres héliophiles). Exemples : chêne pédonculé, hêtre.

Xérophile :

arbre qui se développe sur des sols secs (# hygrophile). Exemple : genévrier.

Lexique biologie végétale

Abaxial : Se dit d'un organe placé du côté opposé à l'axe principal.

Abscission : Zone à partir de laquelle se détache la feuille ou le fruit.

Aciculaire : Mince, allongé, en forme d'aiguille.

Acrotonie : De plus en plus abondant et développé vers l'apex.

Actinomorphe : Se dit d'une fleur dont les pièces florales sont symétriques par rapport à un axe (cf. Zygomorphe).

Adaxial : Se dit d'un organe placé du côté de l'axe principal.

Adventives (racines) : Racines supplémentaires qui naissent n'importe où sur la tige ou sur un rameau.

Aiguillon : Organe propre aux Cactées issu de stipule ou de feuille modifiée (les piquants naissent de cellules épidermiques et sous-épidermiques). On distingue les aiguillons externes portés par la périphérie de l'aréole du ou des aiguillons centraux portés par le centre de l'aréole.

Aisselle : Angle que forme la feuille ou le rameau avec la tige ou l'axe principal.

Allogamie : Mode de reproduction sexuée où la pollinisation du stigmate d'une fleur est assurée par le pollen d'une autre fleur de la même espèce (pollinisation croisée).

Alternes : Se dit d'organes insérés à des hauteurs différentes sur la tige.

Anatropie : Se dit d'un ovule dont le micropyle est proche du hile.

Androcée : Ensemble des étamines de la fleur.

Anisophyllie : Inégalité des feuilles insérées à un même niveau.

Anthère : Partie terminale élargie de l'étamine qui renferme le pollen.

Anthocyane : Pigment bleu, violet ou rouge pourpre, dissous dans le suc cellulaire.

Apex : Nom donné au sommet d'un organe.

Apical : Se dit de ce qui est situé à l'apex.

Aréole : Formation propre aux Cactacées d'où naissent les aiguillons, les soies, le duvet, les rameaux, ainsi que les fleurs.

Arille : Sur la graine, expansion tégumentaire dans la région du hile.

Article : Portion d'organe comprise entre deux nœuds.

Aubier : Partie du tronc située entre le cœur et l'écorce.

Autogamie : Mode de reproduction sexuée où la pollinisation du stigmate d'une fleur est assurée par le propre pollen de cette fleur (autopollinisation).

Axille : Chez les Mammifères, région située à la base du mamelon apical d'où naissent les fleurs.

Baie : Fruit charnu contenant une ou plusieurs graines.

Bractée : Petite feuille modifiée, souvent de forme et de couleur variées, qui se situe au voisinage d'une fleur.

Caduque (feuille) : feuille qui se renouvelle chaque année.

Calice : Enveloppe externe de la fleur qui, le plus souvent, recouvre la base de la corolle. Ensemble des sépales.

Cambium : Tissu méristématique (cellules aptes à se diviser) à l'origine des tissus vasculaires secondaires.

Campylotrope : Se dit d'un ovule courbe.

Carence : Privation ou manque d'un élément nutritif.

Carène : Pièce formée par les 2 pétales inférieurs, dans la fleur des papilionacées.

Carpelle : μ . *Karpos* : fruit. Organe creux qui renferme les ovules. L'ensemble des carpelles forme le pistil.

Cellulose : Bois formé par les plantes à partir du carbone de l'atmosphère (gaz carbonique).

Cephalium : Zone florale qui se caractérise le plus souvent par une abondante production de poils, de soies, etc. On distingue le vrai cephalium du pseudo-cephalium.

Cléistogame : Se dit d'une fleur qui ne s'ouvre jamais (il y a alors autopolinisation).

Cœur : Partie centrale de la tige ou du tronc, faite de moelle pour la plante jeune, de bois pour la plante adulte.

Collenchyme : Tissu de soutien formé de cellules vivantes dont les parois sont cellulosiques.

Collet : Zone d'une plante située entre la racine et la tige.

Concrescence : Soudure d'organe.

Corolle : Ensemble des pétales d'une fleur.

Crénelé : Bordé de dents obtuses et arrondies.

Cristé : Se dit d'une malformation d'un organe qui prend l'allure d'une crête de volaille.

Décussé : Opposé par paire et à angle droit.

Déhiscent : Se dit d'un organe clos (anthère, fruit) qui s'ouvre spontanément pour livrer passage à son contenu.

Diaphragme : Bord saillant de l'axe floral au-dessus de la loge à nectar, qui ferme cette dernière comme une paroi intermédiaire.

Dichotomie : Division en deux. Mode de division de certaines tiges en rameaux bifurqués.

Dimorphisme : Qui peut avoir deux formes différentes ou successives. Se dit d'une plante dont la forme adulte diffère de la forme de jeunesse.

Engrais minéral : Engrais chimique de synthèse ne comprenant pas de carbone.

Engrais organique : Engrais naturel comprenant du carbone et provenant du monde vivant, animal ou végétal.

Épiderme : Ensemble des cellules superficielles de la plante qui protègent celle-ci.

Épiphyte : Se dit d'une plante qui vit sur une autre plante sans en tirer de nourriture.

Étamine : Organe mâle de la fleur. Elle comprend un filet, ordinairement grêle, supportant l'anthère.

Exine : Membrane externe du grain de pollen.

Extrorse : Se dit d'un pétale qui s'ouvre vers l'extérieur de la fleur.

Foliole (= Pinnule) : Chaque division du limbe d'une feuille composée.

Fronde : Feuille aérienne des *Fougères* portant des sporanges.

Fumure de fonds : Engrais à décomposition lente, en général organique et qui assure une réserve alimentaire à la plante dans le sol.

Funicule : Segment qui relie l'ovule au placenta.

Glabre : Dépourvu de poils (inverse de pubescent).

Glochide : Aiguillon barbelé, le plus souvent minuscule, qui se détache au moindre contact (typique des Opuntioideae).

Gynécée : Ensemble des carpelles.

Hile : Cicatrice laissée sur le tégument d'une graine par la rupture du funicule.

Humus : Produit organique provenant de la décomposition des déchets carbonés, animaux et végétaux. La décomposition ultérieure de l'humus libère des éléments minéraux assimilables par la plante.

Hygro : ἡ. *Humide*. Hygrophile = qui aime l'humidité.

Hypocotyle : Segment de la gemmule situé sous les cotylédons.

Hypoderme : Tissu cellulaire situé sous l'épiderme.

Hypogé : Qui se développe sous la terre.

Indéhiscant : Se dit d'un fruit qui ne s'ouvre jamais spontanément à maturité pour libérer mécaniquement les graines.

Induction florale : Ce qui amène la floraison et la favorise. La réduction de la durée du jour permet la formation des boutons floraux de plusieurs genres (*Kalanchoe*, *Chrysanthème*).

Inerme : Sans épines ni aiguillons.

Infère : Se dit d'un ovaire placé au-dessous des insertions des pièces florales (s'oppose à supère).

Infundibuliforme : En forme d'entonnoir.

Intine : Membrane interne du grain de pollen.

Involucre : Ensemble des bractées situées à la base de l'inflorescence.

Lancéolées (feuilles) : En forme de fer de lance.

Ligule : Languette membraneuse à la face supérieure des feuilles de certaines plantes.

Limbe : Région principale, large et aplatie de la feuille.

Mamelon : Organe proéminent, en forme de mamelle, portant à son sommet l'aréole d'où naissent les aiguillons.

Matière organique : Matière carbonée d'origine végétale ou animale dont l'évolution sous l'action des micro-organismes du sol donne l'humus.

Méristème : Tissu des régions embryonnaires. Il est formé de cellules aptes à se diviser. De ces divisions naissent les tissus définitifs (racine, tige, bourgeon...)

Micropyle : Orifice qui interrompt les enveloppes externes de l'ovule et par lequel le tube pollinique pénètre lors de la fécondation.

Mucilage : Substance végétale visqueuse qui gonfle au contact de l'eau.

Napiforme : En forme de navet.

Nœud : Se dit du point d'insertion d'une feuille ou d'un rameau sur la tige principale.

Obovale : En forme d'œuf renversé.

Oligo-élément : Élément chimique qui agit à l'état de trace, mais est indispensable à la vie des plantes (Bore, Zinc, etc...).

Ombilic : Dépression à la base ou au sommet de certains fruits.

Ovaire : Partie du pistil qui renferme le ou les ovules. L'ovaire évolue en fruit après la fécondation.

Parenchyme : Tissu formé de cellules vivantes peu différenciées.

Pédoncule : Partie mince qui relie la fleur à la tige.

Périanthe : Ensemble des pièces florales (sépales et pétales) qui protègent les organes fertiles de la fleur (étamines et pistil).

Péricarpe : Paroi du fruit.

Péricarpelle : Partie de l'axe floral enveloppant l'ovaire.

Pétales : Pièces florales qui constituent la partie la plus interne du périanthe. L'ensemble des pétales forme la corolle.

Pétaloïde : Ressemblant à un pétale.

Pétiole : Partie rétrécie reliant le limbe d'une feuille à la tige.

-Phyte, Phyto- : φ. Phuton : plante. Éléments.

Pinnule (= Foliole) : Chaque division du limbe d'une feuille composée.

Pistil : Organe femelle placé au centre de la fleur, composé normalement de l'ovaire, du style et du ou des stigmates.

Pivotante : Se dit d'une racine qui s'enfonce verticalement dans le sol.

Placenta : Partie des carpelles d'où naissent les ovules.

Plastide : Organe cellulaire typique des végétaux contenant souvent un pigment (exemple : les chloroplastes verts).

Podarium : Tubercule foliacé né de la base de la feuille et portant l'aréole (cf. Mamelon).

Pollen : Ensemble des grains microscopiques produits dans les anthères.

Pseudo-cephalium : faux cephalium.

Ptéridophytes : groupe de végétaux cryptogames (sans fleurs ni graines) vasculaires (possédant des vaisseaux conducteurs de sève). Les ptéridophytes constituent un embranchement qui comprend les fougères et les groupes apparentés (lycopodes, sélaginelles, prêles). Les premiers ptéridophytes remontent à l'ère paléozoïque (Silurien).

Pubescent : couvert de poils fins, doux et courts.

Pulpe : Partie charnue ou juteuse d'un fruit.

Rameau : petite branche d'arbre.

Réceptacle : Partie libre de l'axe floral situé au-dessus de l'ovaire, en forme de tube, de cloche ou d'entonnoir.

Rejet : Rameau souterrain naissant directement de la racine ou du collet de la plante à partir duquel naît une nouvelle plante.

Rhizoïdes : Filaments par lesquels certaines algues se fixent, et qui font office de racines chez les mousses.

Rhizome : Tige souterraine des plantes vivaces qui pousse des bourgeons au dehors et émet des racines adventives à sa partie inférieure.

Rhizophore : Palétuvier, manglier (ainsi nommé parce que le tronc porte des racines latérales).

Scarieux : Organe membraneux, desséché et translucide.

Sépale : Pièces florales qui constituent la partie la plus externe du périanthe. L'ensemble des sépales forme le calice.

Spore : ♀. Spora : semence. Corpuscule reproducteur de nombreuses espèces végétales et de certains protozoaires.

Sporange : ♀. Aggos : réceptacle. Organe qui renferme les spores chez les cryptogames. Chez les phanérogames, organe producteur des spores mâles (loge de l'anthère) et femelles (nucelle de l'ovule).

Sporophylle : organe double formé d'une feuille et d'un sporange concrescent avec cette feuille.

Sporophyte : Appareil asexué producteur de spore.

Staminode : Étamine réduite devenue stérile.

Stèle : Le centre de l'axe est occupé par du bois.

Stigmate : Orifice du pistil, partie terminale d'un carpelle qui retient le grain de pollen et où il germe.

Stipe : Tronc non ramifié, recouvert par les cicatrices des feuilles, comme chez les palmiers, l'aloès.

Stolon : Ramification rampante de la base de la tige qui, en s'enracinant par l'extrémité libre, peut donner une nouvelle plante.

Stomate : Petit orifice de la tige ou des feuilles qui permet à la plante de respirer et de faire des échanges avec l'atmosphère (vapeur d'eau, gaz carbonique, oxygène). Cette ouverture peut se fermer ou s'ouvrir suivant les conditions extérieures. Elle est comparable aux pores de la peau chez l'homme.

Strobile : (*. Strobilus - ♀. Strobilos : Toupie). Épi porteur des sporanges.

Strophiole : Excroissance renflée autour du hile.

Style : Partie effilée qui prolonge l'ovaire et se termine par le ou les stigmates.

Succulent : Juteux, charnu, ayant emmagasiné de l'eau.

Subéreux : Liégeux, constitué de liège.

Subulé : Allongé et pointu comme une alêne.

Supère : Se dit d'un ovaire placé au-dessus des insertions des pièces florales (cf. Infère).

Tépales : Terme qui désigne à la fois les pétales et les sépales lorsque ceux-ci ne sont pas distincts.

Thrips : Insecte microscopique (0,5 à 1 mm), parasite des tissus tendres chez la plante.

Tomenteux : Garnis de poils cotonneux, courts et doux.

Verticille : Ensemble de feuilles ou de rameaux naissant tout autour d'un axe sur un même nœud.

Xérophile : Plante aimant la sécheresse.

Xérophyte : Plante adaptée aux milieux très secs.

Zygomorphe : Se dit d'une fleur dont les pièces florales sont symétriques par rapport à un plan (cf. Actinomorphe).

Lexique du jardinage

Accolage. - Fixation d'un rameau sur un support (onglet d'un porte-greffe, latte d'espalier, tuteur, etc.).

A demeure. - Etablissement d'un végétal donné à son emplacement définitif (plantation à demeure).

Ados. - Planche de culture à surface inclinée, située en plein carré aménagée en vue de l'utilisation maximum de la chaleur solaire.

Adventice. - Qui a poussé sans avoir été semé. Les plantes adventices peuvent, suivant le cas, être éliminées lors des travaux d'ameublissement ou des travaux d'entretien.

Adventif. - Organe situé sur une partie de végétal qui ne comporte pas normalement un tel organe. Ainsi, les racines adventives sont ,mises par la tige de certains végétaux.

Affinité. - Attirance plus ou moins marquée existant entre deux végétaux apparemment différents, du fait de la similitude plus ou moins accentuée de leurs caractères physiologiques. Le manque d'affinité entre porte-greffe et greffon peut être une cause d'insuccès de la greffe.

Affranchissement. - Retour à l'état du "franc", c'est-à-dire à une végétation autonome, du végétal associé au porte greffe lors du greffage.

Amendement. - Substance incorporée au sol en vue de modifier les propriétés physiques de celui-ci.

Ameublissement. - Opération destinée à mettre le sol en état d'être cultivé.

Annuel. - Qualificatif applicable aux végétaux dont le cycle végétatif n'excède pas une année.

Anticipé. - Qualificatif appliqué à un organe (œil ou rameau) se développant avant l'époque normale de son épanouissement.

Aoûtement. - Transformation des rameaux herbacés en rameaux ligneux, c'est-à-dire en rameaux à bois.

Appel-sève. - Organe (œil ou rameau) conservé momentanément en vue d'attirer la sève jusqu'au niveau où il se trouve placé.

Arable. - Qualificatif appliqué à la partie du sol soumise aux façons culturales.

Arcure. - Recourbement des rameaux en vue d'en diminuer la vigueur et, partant, d'augmenter leurs possibilités de production (fructification, en particulier).

Assolement. - Division de l'ensemble des terres cultivées d'une exploitation, en soles, chacune de celles-ci comprenant toutes les parcelles qui, la même année, portent la même culture.

Auvent. - Abri mobile utilisé pour la protection des arbres fruitiers conduits en espalier ou en contre-espalier.

Avances. - Apports de matières fertilisantes fournis au sol, en prévision des prélèvements imprévus d'éléments fertilisants, opérés lors de la formation des récoltes.

Axillaire. - Qualificatif donné au bourgeon - encore appelé œil latéral - situé à l'aisselle des feuilles, ce bourgeon donnant naissance à un rameau de développement moindre que celui sur lequel il se trouve implanté.

B

Bâche. - Coffre en bols ou en maçonnerie, plus ou moins enterré dans le sol, servant notamment de support aux châssis et permettant l'isolement du milieu extérieur des cultures pratiquées.

Bassinage. - Arrosage superficiel en pluie fine destiné, suivant le cas, à humecter, soit tout ou partie d'un végétal, soit une planche de semis ou de plantation venant d'être établie, soit encore de jeunes plants issus de semis.

Batte. - Outil permettant le plombage du sol, notamment à l'occasion des semis de graines fines pratiqués en terre légère et sèche.

Bisannuel. - Qualificatif applicable aux végétaux dont le cycle végétatif excède une année mais ne dépasse pas deux ans.

Blanc. - Terme utilisé pour désigner chacune des maladies cryptogamiques du genre oïdium ou des genres voisins.

Bordure. - Association de végétaux herbacés ou semi-ligneux, plantés de front sur une seule ligne aux abords immédiats des voies de circulation intérieures (sentiers, allées), ou des massifs.

Bornage. - Opération consistant, lors de la plantation, à appliquer la terre par pression sur les racines, afin de mettre celles-ci en contact étroit avec les particules du sol.

Bourgeon. - Organe présentant l'ébauche de pousses nouvelles dans lesquelles les éléments constitutifs (en particulier les feuilles et les fleurs) sont à l'état rudimentaire et le plus souvent englobés dans une série d'écailles.

Bourse. - Renflement existant chez le poirier et le pommier à l'emplacement des fruits, ce renflement étant dû à la persistance de l'axe des inflorescences.

Bouton. - Organe désigné, tantôt sous le nom de bouton à fleur, tantôt sous le nom de bouton à fruit, dans lequel les fleurs, non encore épanouies, se trouvent groupées.

Bouture. - Fragment de tige, de feuille ou de racine, prélevé sur un végétal donné et susceptible de produire des racines, permettant ainsi l'obtention d'un nouveau sujet, identique au premier.

Brindille. - Rameau court et grêle des arbres fruitiers, généralement fructifère.

Bulbe. - Tige souterraine arrondie, encore appelée oignon, constituée d'un plateau charnu, de tuniques ou écailles fixées au plateau et serrées les unes contre les autres et d'un bourgeon plus ou moins central également fixé au plateau.

Bulbille. - Petit bulbe prenant naissance à l'aisselle des feuilles ou à l'emplacement des fleurs, chez certains végétaux.

Buttage. - Opération consistant à accumuler un volume de terre variable, au pied de certains végétaux, et parfois, à recouvrir complètement ceux-ci dans le dessein, suivant le cas, de provoquer la multiplication d'organes souterrains, de protéger la plante ou de permettre le blanchiment du système aérien de celle-ci.

C

Caduc. - Terme utilisé pour qualifier les parties végétales (feuilles en particulier), qui tombent aussitôt après avoir rempli leur rôle.

Caïeu. - Bourgeon qui se forme à l'aisselle des écailles chez certains bulbes (par exemple : l'ail) et qui présente lui-même tous les caractères du bulbe dont il émane.

Carence. - Insuffisance, dans le sol, de la teneur d'un élément constitutif secondaire tel que : bore, manganèse, fer, zinc, etc., cette insuffisance se traduisant, notamment, par le dépérissement et même la disparition des végétaux qui en souffrent (maladie de carence}.

Cernage. - Opération consistant, dans les arrachages en mottes, à couper les racines du végétal intéressé à la limite de la motte à extraire.

Chargement. - Opération consistant à compléter les coffres ou les bâches, au moyen d'un volume de terre ou de terreau suffisant pour permettre le développement normal des racines des végétaux à cultiver.

Chevelu. - Ensemble des radicules ou des dernières divisions de la racine d'un végétal, chaque ramification ayant l'apparence d'un cheveu.

Collet. - Point idéal de jonction entre la tige et la racine principale.

Compost. - Mélange de débris d'origine végétale ou d'origine animale, mis en tas et soumis à une transformation lente, en vue d'augmenter l'assimilabilité, par les végétaux, des matières fertilisantes que renferment ces débris.

Corbeille. - Association, sous une forme régulière, de plantes ornementales annuelles ou vivaces.

Côtière. - Planche de culture, à surface légèrement inclinée, située au pied d'un mur, d'une palissade ou d'une haie, et aménagée en vue de l'utilisation maximum de la chaleur solaire.

Couche. - Amas de matières fermentescibles (fumier, et feuilles, en particulier), susceptibles de fournir, grâce à l'élévation de température qui se produit lors de leur fermentation, le complément de chaleur nécessaire, à certaines époques, aux végétaux cultivés hors de la saison normale.

Coup de feu. - Moment où la fermentation et la température des couches, après avoir atteint leur niveau le plus élevé, restent stationnaires, avant de commencer à décroître.

Couverture. - Dispositif de protection (châssis, paillasons, paille, feuilles, etc.) utilisé pour les végétaux sensibles au froid ou cultivés hors de la saison normale.

Culture dérobée. - Culture d'un végétal donné, pratiquée entre deux cultures principales effectuées au cours d'une même année, dont la récolte vient s'ajouter à celle de ces deux dernières et augmenter d'autant le rapport du sol.

Culture sous-jacente. - Culture pratiquée au-dessous des végétaux d'une autre culture, comme c'est le cas dans le verger agreste.

Cycle végétatif. - Période au cours de laquelle un végétal donné accomplit l'ensemble des fonctions que comporte sa vie.

D

Dard. - Production émise par le poirier et le pommier, constituée par un oeil pointu et une ramification très courte et qui est susceptible de se transformer en élément fructifère en deux ou trois ans.

Défoncement. - Opération permettant d'ameublir profondément le sol en atteignant non seulement l'ensemble de la couche constituant le sol proprement dit, mais encore la partie supérieure du sous-sol.

Dégénérescence. - Altération progressive de certains caractères, chez divers végétaux, qui se traduit généralement par des anomalies de végétation et l'absence de toute récolte (maladie de dégénérescence).

Déplantation. - Opération consistant, le plus souvent, à enlever un végétal se trouvant en pépinière en vue de le planter à son emplacement définitif, c'est-à-dire à demeure. Dans un sens plus général, arrachage d'un végétal pour le replanter ailleurs.

Dépotage. - Enlèvement d'une plante du pot dans lequel celle-ci était cultivée.

Division des touffes. - Dissociation partielle ou totale des éléments constitutifs de la souche d'un végétal donné en vue de replanter ailleurs chacun des éléments dissociés.

Drageon. - Rameau souterrain présentant les caractères propres à une tige, émis par certaines espèces végétales.

Drainage. - Opération consistant à assainir le sol, en évacuant l'eau qui s'y trouve en excès.

Dressage. - Opération pratiquée en vue de donner une surface plane aux planches de culture, la ligne de repère de cette surface étant représentée par le cordeau, tendu dans le sens de la longueur.

E

Écimage. - Pincement de l'extrémité ou cime chez certains végétaux, en vue de limiter l'accroissement de ceux-ci en hauteur et de fortifier les organes inférieurs.

Éclaircissage. - Arrachage des plants en surnombre en vue de favoriser le développement de ceux qui doivent normalement exister.

Éclatage. - Opération consistant à séparer par déchirement une ou plusieurs fractions (éclats) de la souche d'un végétal donné, susceptibles de mener ailleurs une vie autonome, après enracinement préalable, s'il y a lieu.

Écusson. - Œil à bois ou à fruit comportant une fraction d'écorce et de liber, détaché d'un rameau d'un arbre donné, en vue de le greffer sur un autre arbre.

Élagage. - Opération consistant à éliminer les branches charpentières excédentaires ou mal situées se trouvant sur les arbres conduits en formes libres, dans le dessein, notamment, d'équilibrer la charpente.

Empotage. - Plantation en pot d'un végétal ou d'une fraction de végétal.

Engrais. - Matière fertilisante susceptible d'améliorer la composition chimique des sols et, partant, de favoriser le développement des végétaux du fait de l'accroissement de la fertilité.

Ensachage. - Mise dans des sacs en matière imperméable ou imperméabilisée, des fleurs ou des fruits de certains végétaux, en vue de les isoler du milieu environnant et, partant, d'assurer leur protection contre toute attaque ou perturbation venant de ce milieu.

Épandage en couverture. - Application d'engrais au moment où les végétaux cultivés se trouvent déjà plus ou moins développés.

Étiolement. - Opération ayant pour but de priver de lumière, pendant un certain temps, tout ou partie des organes aériens de certains légumes, en vue de provoquer la disparition de la chlorophylle et de permettre ainsi le blanchiment des parties intéressées.

Étouffer. - Soustraire à l'action de l'air, en les plaçant sous abri vitré, des végétaux venant d'être multipliés (greffe, bouture, etc.), afin de favoriser le développement des racines.

F

Filet. - Rameau aérien rampant sur le sol, donnant naissance, de place en place, à des racines adventives et formant, au niveau de chacun de ces emplacements, un nouveau plant pouvant être séparé du pied mère (exemple : fraisier).

Fonte. - Anéantissement total des jeunes plants à la levée, dû à la présence de certains champignons dans le sol, ou à un excès d'arrosage.

Forçage. - Opération consistant à provoquer, avant la saison normale, la mise en végétation de certaines espèces légumières ou fruitières ou ornementales, notamment au moyen de chaleur artificielle.

Franc. - Sujet issu de semis.

G

Gazon. - Surface de terrain, encore appelée pelouse, généralement située à proximité d'un lieu habité, recouverte de végétaux appartenant le plus souvent à la famille des graminées et à celle des papilionacées, ces végétaux étant associés en mélange de composition variable et fauchés fréquemment, afin de les rendre touffus et de donner au terrain l'aspect d'un tapis.

Godet. - Pot de diamètre réduit, généralement inférieur à 12 cm.

Gousse. - Fruit des végétaux de la famille des papilionacées.

Greffe. - Association étroite de deux fractions de végétaux en vue de la reproduction de l'un de ceux-ci, le végétal servant de support étant désigné sous le nom de sujet et le végétal à reproduire, sous le nom de greffon, le résultat de l'opération constituant le greffage.

Griffe. - Nom donné, en raison de sa forme, à la souche de certains végétaux, constituée de racines fasciculées, courtes, épaisses et charnues (exemple : asperge).

H

Habillage. - Opération consistant à éliminer, avant la plantation, les organes superflus ou endommagés se trouvant sur les végétaux à planter.

Haie. - Ligne d'arbres ou d'arbustes, plantés de front sur une largeur plus ou moins grande et jouant, le plus souvent, le rôle de clôture. Par extension, nom donné aux plantations d'arbres fruitiers formés en V et entrecroisés, la forme étant désignée sous le nom de losange et la plantation, sous le nom de haie fruitière.

Haie. - Vent sec et froid du nord-est, soufflant en mars-avril et plus ou moins nuisible aux cultures.

Herbacé. - Qualificatif applicable aux végétaux dont les tissus sont mous, tendres, aqueux et de couleur verte, comme ceux des végétaux constituant l'herbe des prairies.

Hivernage. - Mise à l'abri et en sommeil végétatif pendant l'hiver de certains végétaux. L'hivernage est également constitué par la mise en milieu froid de certains végétaux destinés à la culture forcée, en vue d'immobiliser plus ou moins la circulation de la sève et de permettre ainsi l'échelonnement de la production résultant du forçage.

I

Intermédiaire. - Végétal interposé entre le sujet et le greffon, lorsque l'affinité entre ceux-ci n'est pas satisfaisante, le résultat de l'association du greffon de la partie supérieure au végétal intermédiaire étant désigné sous le nom de surgreffage.

Irrigation. - Opération ayant pour but principal d'apporter aux terrains ne disposant pas d'une humidité suffisante, les quantités d'eau nécessaires aux végétaux qui s'y trouvent cultivés.

J

Jauge. - Tranchée ouverte au début du bêchage et conservée pendant toute la durée de l'opération, afin de permettre le déplacement de la terre à ameublir. Par extension, est désignée sous le nom de mise en jauge l'opération consistant à disposer provisoirement certains végétaux ou fractions de végétaux dans une jauge, rebouchée ensuite, en l'attente de la plantation ou de la multiplication desdits végétaux.

Jet. - Petite pomme émise en plus ou moins grande quantité par le chou de Bruxelles et répartie tout le long de la tige, sauf au sommet.

L

Lambourde. - Rameau à bois, gros et court, terminé par un bouton à fleur ou par un œil à bois en cours de transformation en bouton à fleur.

Lignification. - Transformation des tissus herbacés en tissus ligneux, c'est-à-dire constitués par du bois.

M

Maille. - Nom donné à certaines fleurs de plantes potagères telles que le pois et les végétaux de la famille des cucurbitacées (melon, potiron, etc.), les fleurs ainsi désignées, dans ce dernier cas, étant les fleurs femelles.

Mange-tout. - Terme appliqué aux variétés de haricot et de pois dont les gousses sont dépourvues de matière fibreuse ou parcheminée, ce qui permet de les consommer en l'état.,

Marcotte. - Rameau sur lequel on a provoqué, au préalable, l'émission de racines adventives en un point donné, alors qu'il était encore relié au pied mère, et que l'on sectionne en vue d'obtenir un végétal indépendant.

Massif. - Assemblage d'arbres ou d'arbustes plus ou moins serrés et disposés de manière à obtenir un effet ornemental déterminé.

Minimum. - Nom donné à la règle (Loi du minimum) selon laquelle le rendement des récoltes dépend de l'élément fertilisant (azote, acide phosphorique, potasse) qui se trouve en moindre quantité dans le sol, d'où la nécessité de l'apport de fumures équilibrées.

N

Nettoyage. - Opération désignée encore sous le nom de toilette, consistant, notamment, à débarrasser les végétaux cultivés en pleine terre ou à l'abri, de tout élément inutile, gênant ou même nuisible (feuilles mortes, bois mort, etc.).

O

Œil. - Terme sous lequel les bourgeons des arbres fruitiers et des arbres d'ornement sont généralement désignés.

Œilleton. - Pousse émise par la souche de l'artichaut, la séparation de ce rejet, du pied mère, étant désignée sous le nom d'œilletonnage.

Ombreage. - Opération consistant à protéger des effets des rayons solaires, certains végétaux cultivés sous abri vitré, le plus souvent au moment de la reprise ou lorsque les plants sont jeunes.

Onglet. - Fraction de tige ou de rameau conservée après certaines opérations de greffage, lors de la réduction du sujet, en vue de servir de support au rameau émis par le greffon, situé plus bas, et de permettre l'apparition d'appels-sève.

P

Palissade. - Assemblage de planches ou de végétaux coupés et plus ou moins secs, établi en longueur et destiné, notamment, à jouer le rôle de clôture et d'abri contre le vent.

Paillage. - Opération consistant à étaler sur le sol cultivé, en un lit continu de faible épaisseur, de la paille ou du fumier plus ou moins décomposé.

Paillis. - Couche de paille ou de fumier disposée à l'occasion du paillage.

Passe-pieds. - Sentier dont la largeur n'excède pas celle de deux pieds placés au même niveau.

Pépinière. - Emplacement de terrain réservé à la multiplication des végétaux et au développement de ceux-ci jusqu'au moment de la mise à demeure.

Persillage. - Opération consistant à débarrasser les graines de certains végétaux (carotte, en particulier), des barbes qu'elles comportent.

Persistant. - Terme utilisé pour qualifier les parties végétales (feuilles, notamment), qui subsistent en restant vertes, après chaque cycle végétatif annuel.

Pied mère. - Touffe ou souche d'un végétal, destinée à fournir les éléments nécessaires à sa reproduction autrement que par la graine. Dans ce dernier cas, le végétal intéressé est désigné sous le nom de porte-graines.

Pincement. - Opération, encore appelée ébouquetage, consistant à couper, soit avec les ongles, soit avec un sécateur, l'extrémité des jeunes rameaux, en vue de concentrer la sève à la partie inférieure de ceux-ci et, partant, de favoriser le développement des éléments qui s'y trouvent implantés (bourgeons, rameaux ou fruits).

Pivot. - Nom donné à la racine des végétaux qui, par son importance par rapport aux autres racines, constitue la racine principale et s'enfonce plus ou moins verticalement dans le sol.

Plant. - Jeune végétal Issu d'une graine. Par extension, végétal planté ou destiné à l'être.

Plateau. - Partie du système racinaire où viennent s'insérer la racine principale et tout ou partie des racines secondaires.

Pleine terre. - Terme utilisé pour désigner la culture pratiquée en plein air sans qu'il y ait besoin d'abri. Ce terme est également utilisé pour désigner la culture à même le sol, par opposition, notamment, à la culture en pot ou en bac.

Plein vent. - Terme employé pour désigner les arbres des espèces fruitières, notamment ceux conduits sur tige, loin de tout abri.

Plombage. - Opération consistant à tasser le sol par divers moyens : rouleau, batte, pelle, voire même les pieds, en vue d'augmenter sa consistance et de mettre les graines épandues lors des semis en contact plus étroit avec les particules de terre.

Poils absorbants. - Organes filamenteux émis par les racines et par l'intermédiaire desquels s'effectue, notamment, l'absorption des éléments nutritifs du sol.

Poquet. - Trou de faible importance pratiquée dans le sol, en vue d'y déposer des graines ou des tubercules.

Pouvoir absorbant. - Possibilité que présente un sol de pouvoir retenir plus ou moins longtemps, dans sa couche supérieure, les éléments fertilisants qui lui sont fournis lors de la fumure.

Pralinage. - Enrobage des racines et, exceptionnellement, de la tige au moment de la plantation, dans un enduit consistant comportant des matières fertilisantes rapidement assimilables, en vue de diminuer la transpiration des sujets et de favoriser la reprise.

Prolongement. - Rameau de l'année situé à l'extrémité de la tige et des branches charpentières.

R

Recépage. - Opération consistant à rabattre tout ou partie d'un végétal ligneux en un point de la tige ou des branches charpentières, suivant le cas, de telle sorte qu'il puisse bénéficier d'une végétation renforcée, soit au moyen des nouvelles pousses émises, soit par voie de greffage.

Réchaud. - Fumier frais incorporé à une couche ou placé sous forme de muraille d'épaisseur variable à la limite des coffres, en vue, suivant le cas, d'apporter un regain de chaleur à la couche initiale ou d'éviter des pertes de chaleur plus ou moins importantes qui diminueraient les effets et la durée de ladite couche.

Rejet. - Rameau, encore appelé rejeton, qui naît sur la souche des plantes ligneuses ou vivaces. ;

Rempotage. - Opération consistant à enlever une plante donnée du pot où elle se trouvait placée, et à la mettre dans un pot de calibre supérieur.

Repiquage. - Opération consistant à transférer des végétaux issus de semis, éclaircis ou non préalablement, afin de les planter à un autre endroit, dans le dessein de les endurcir et de renforcer leurs possibilités d'absorption et d'assimilation jusqu'à leur plantation à demeure.

Reprise. - Moment physiologique à partir duquel les végétaux ou fractions de végétaux placés en terre par voie de plantation ou même de repiquage, sont à même de reprendre leurs fonctions végétatives, interrompues au moment de la déplantation.

Ressuiement. - Retour progressif à un état de siccité normale des terres humides fraîchement remuées ou des sols ayant bénéficié d'arrosages plus ou moins abondants, ainsi que des parties végétales extraites du sol (tubercules, par exemple).

Rhizome. - Tige souterraine charnue, constituée généralement d'une succession de petits renflements ayant plus ou moins l'apparence d'un chapelet.

Roulage. - Opération consistant à passer un instrument appelé rouleau sur un sol ameubli dans le dessein, soit de l'égaliser en brisant les mottes superficielles, soit de provoquer le tassement de sa partie supérieure afin de lui donner plus de cohésion.

S

Scion. - Pousse de l'année émise par un végétal issu de semis ou par le greffon dans les opérations de greffage.

Sevrage. - Opération consistant à séparer le rameau relié au pied mère, de ce dernier, dans le mode de multiplication par marcottage, lorsque ledit rameau est à même de poursuivre une végétation autonome.

Sole. - Groupe de planches de culture qui, dans une exploitation donnée, portent la même culture, une même année.

Stratification. - Disposition par lits successifs de certains éléments végétaux (graines, bulbes, tubercules, greffons, boutures, etc.), avec intercalement d'une couche de matière isolante (terre sèche ou légèrement humide), en vue de conserver la vitalité nécessaire à ces éléments en l'attente de leur utilisation normale.

Sujet. - Terme sous lequel est désigné le végétal servant de support au greffon, dans l'opération du greffage, ce végétal étant encore appelé porte-greffe.

Surfaçage. - Régénération de la partie superficielle de la terre, notamment dans les cultures pratiquées en pot.

Surgreffage. - Opération consistant à greffer deux fois le même sujet, en utilisant un sujet intermédiaire (voir ce mot).

T

Taille. - Opération consistant à réduire méthodiquement certains éléments constitutifs du système aérien des végétaux (tige, branches charpentières, coursonnes, etc.) dans le dessein d'obtenir un meilleur équilibre végétatif ainsi qu'une utilisation rationnelle des éléments fertilisants du sol et, partant, d'améliorer la fonction du végétal. .

Talage. - Marques plus ou moins profondes existant sur les fruits à la suite de pressions anormales de l'épiderme, en cours de cueillette ou de transport, la meurtrissure des tissus qui en résulte entraînant généralement la pourriture des fruits atteints.

Terreautage. - Opération consistant à recouvrir la surface d'un terrain de culture, après un semis ou un éclaircissage, d'une couche de terreau de plus ou moins faible épaisseur, en vue d'améliorer la partie superficielle du sol, tant au point de vue physique que chimique, et de fournir ainsi aux graines semées ou aux plants subsistant après l'éclaircissage, de meilleures possibilités de développement.

Terre battante. - Terrain compact superficiellement ayant tendance à se glacer après chaque chute de pluie ou chaque arrosage, ce qui nécessite l'exécution de binages nombreux.

Terre creuse. - Terrain constitué de grosses molécules, à cohésion insuffisante de ce fait, qui nécessite l'exécution d'un roulage ou d'un plombage avant les semis ou les plantations.

Terre franche. - Terrain dont la teneur en éléments constitutifs de base (argile, silice, calcaire, humus) est satisfaisante pour chacun de ces éléments.

Transplantation. - Opération consistant à arracher un végétal donné et à le replanter à un nouvel emplacement.

Treille. - Cordon de vigne conduit sur une tige élevée et établi soit en espalier, soit en contre-espalier.

Trisannuel. - Qualificatif applicable aux végétaux dont le cycle végétatif excède deux années sans toutefois dépasser trois ans.

Tubercule. - Tige souterraine renflée et gorgée de matières nutritives de réserve, rencontrée chez certains végétaux, tels que la pomme de terre.

Tuteurage. - Opération consistant à fournir un support rigide à un végétal donné ou à une fraction de végétal en vue, suivant le cas, de le consolider dans le sol (arbres fruitiers, par exemple) ou d'assurer le maintien de sa tige (exemple : végétaux sarmenteux ou grimpants). Le support est, d'une façon générale, désigné sous le nom de tuteur, sauf pour la vigne où il est connu sous le nom d'échalas et pour des végétaux tels que le pois où le tuteur est appelé rame.

V

Vivace. - Qualificatif applicable aux végétaux herbacés dont la souche dure plusieurs années, en émettant chaque année des pousses nouvelles qui meurent à l'automne ou à l'entrée de l'hiver.